

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN

Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (00-226) 25 40 77 88/99
E-mail : rectorat@usta.bf

RECTORAT

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



Sâaba, le 2 octobre 2025

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
4^e tour

Établissement/filière sollicité (e) : Faculté des sciences de la santé (FSDS)
Section pharmacie

Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 10 octobre 2025

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du **quatrième tour** d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de la Faculté des sciences de la santé (FSDS), **section pharmacie** au titre de l'année 2025-2026 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	DIAPA Diana	F	Burkinabè
2	DRABO Lontakoula Yasmina	F	Burkinabè
3	LALLOGO Dorcas Barkwende	F	Burkinabè
4	PALM Sami Hassane Richmond Frantz	M	Burkinabè
5	SAKIRA Kenza	F	Burkinabè
6	YABRE Christelle Stella	F	Burkinabè
7	ZABRE Aïna Marily Mireille Wind-Goulé	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à sept (07) noms.

Les candidats ont jusqu'au vendredi 10 octobre 2025 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 400 000 FCFA pour les nationaux
- 500 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée aux candidats de la liste d'attente.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement.**

Pour les **candidats burkinabè** ayant obtenu leur baccalauréat en **2025**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'admissibilité à l'inscription**.

L'attestation d'inscription effective sera délivrée par la suite sur présentation de **l'attestation de participation à l'immersion patriotique** (ou d'exemption éventuelle).

Pour les autres, notamment les **non-nationaux**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'inscription** effective.

L'attestation d'inscription est exigée pour accéder aux cours.

Le Recteur

Pr Innocent Pierre GUISSOU
Officier de l'Ordre national